

FORUM DES MAIRES SUR LA CULTURE
« Faire de la Culture un pilier du développement durable
de nos villes et de nos territoires »

Rabat, 23 et 24 mai 2023

Contexte

Le Forum des Maires sur la Culture entre dans le cadre de la célébration de Rabat Capitale Africaine de la Culture – 2022-2023, une initiative de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique – CGLU Afrique adoptée lors du sommet Africités 9 (Marrakech, 2018), organisée conjointement avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et la Ville de Rabat. Avec cette célébration, la capitale du Royaume du Maroc inaugure le programme des Capitales africaines de la Culture.

Le présent Forum clôture le cycle des manifestations, rencontres et débats autour des problématiques et enjeux culturels en Afrique, avec la 8^{ème} édition du MOCA – Movement of Creative Africas (18-20 mai 2023) et la Conférence panafricaine des ministres de la Culture (22-23 mai 2023).

Les travaux du Forum ont été déclinés en six sessions, articulées chacune autour d'un exposé introductif et d'un panel des maires sur le partage d'expériences.

Session 1 : Ouverture officielle

1. Le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, M. Mehdi Bensaid, a rappelé le rôle majeur de la culture, symbole des traditions et des diversités, plateforme d'échanges que Rabat, Capitale africaine de la Culture, a fait vibrer au rythme de l'Afrique par l'organisation d'une centaine de manifestations. Une expérience à élargir au Continent et que la maire de Rabat, Mme Asmaa Rhlalou, inscrit dans le cadre du « Chantier culturel » appuyé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à faire du Maroc un pays d'ouverture et de diversité culturelle, notamment à travers la coopération Sud-Sud.
2. La culture doit être vue comme « un levier pour redonner confiance aux jeunes », un quatrième pilier du développement durable pouvant aider à la reconstruction de l'estime de soi et de la dignité de l'Africain, selon Mme Fatimatou Abdel Malick, Présidente de CGLU Afrique. Un rôle que peuvent jouer les industries culturelles et créatives par la création d'emplois et le développement des collectivités territoriales, avec pour devoir de renforcer le capital humain à travers la promotion de la diaspora africaine ; les leaders des cités africaines et les autorités locales devant considérer la culture, selon M. Jean-Pierre Elong Mbassi – Secrétaire général de CGLU Afrique, comme une « énergie créative ». Pour cela, un changement des mentalités doit s'opérer parmi les populations, et les villes appelées à tirer parti des opportunités présentes dans la chaîne de valeurs des industries culturelles et créatives.

3. Le dialogue avec l'Afrique est de première importance, notamment à travers la reconnaissance de la spécificité des cultures africaines et le renforcement des partenariats entre les villes africaines et européennes. Une dynamique que salue M. Giorgio Ficarelli, Administrateur pour Les Partenariats à la Commission Européenne, qui renvoie au programme des Capitales européennes de la Culture lancé en 1985 à l'initiative de Melina Mercouri et Jack Lang, ministres de la Culture de Grèce et de France. Une pratique dont l'Afrique se fait aujourd'hui le relais à travers la célébration des Capitales de la Culture.
4. L'Afrique est aujourd'hui en mesure de réaliser des performances économiques stimulées par la culture et « construire sa dignité personnelle », l'art étant porteur de valeurs. Un potentiel qui doit conduire l'Afrique à sortir des industries à forte intensité de capital et peu utilisatrices d'emplois, pour investir le potentiel des idées, des savoirs, des connaissances et de l'imagination. Une quantification des capacités des marchés est à entreprendre, pour encourager les secteurs culturels à même d'absorber la main-d'œuvre et la force de travail. La culture et le patrimoine peuvent « porter les ambitions que nous avons en nous », une ouverture et des potentiels que confirme l'étude « Perspectives de l'économie créative 2022 » (CNUCED, 2022).

Session 2 : Nouvelles perspective de développement des villes et territoires Africains à travers la culture et les industries créatives

5. La culture doit être traitée dans une relation à l'espace, étant constitutive de la structure de la ville et du territoire. Pour cela, « dépasser la dimension culturelle » doit aider à l'analyse des interventions culturelles et de la pluralité des acteurs à l'échelle de la ville, pour une meilleure connaissance du territoire, des déterminants culturels sur l'environnement et de la nature des outils à mettre en œuvre. Le capital connaissance est à cet égard utile, dans une relation entre culture et développement, pour asseoir des politiques culturelles appropriées au contexte local. Dans cette perspective, la culture apparaît comme un élément structurant du territoire, impliquant une mobilisation autour du travail par filières ; une démarche qui a pour effet de « catalyser l'énergie au sein de la jeunesse », à l'instar des expériences conduites à Ouagadougou (*Burkina Faso*), Brazzaville (*République du Congo*), Yopougon (*Côte d'Ivoire*), et au Sénégal.
6. Un véritable plaidoyer en faveur de la culture est engagé par Cités et Gouvernements Locaux Unis – CGLU, dans un contexte où les défis et les opportunités de l'Afrique – dont une population jeune, 75% des jeunes ayant moins de 25 ans – peuvent créer les conditions d'une économie créative durable face à des emplois précaires. Une approche participative axée sur la mutualisation et la co-construction est à privilégier sur la base de trois principes – Partenariat ; Partage ; Paix.
7. Facteur de cohésion sociale, la culture doit pouvoir tirer parti des différents instruments en vue d'en accélérer l'essor, à l'instar des ressources numériques au service du développement de la culture et du digital, par des applications téléchargeables renvoyant aux calendriers, programmations et localisations culturelles pour la jeunesse. Des dispositions qui renforcent le lien et la coordination entre les municipalités et le ministère de la Culture (*Mauritanie*).

8. Le soutien aux générations futures doit puiser dans les ressources culturelles et leurs modes d'expression locale, relayés par les industries culturelles et créatives telles que la radio, la télévision et les vidéos. La *Rumba* congolaise, inscrite au Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (2021), peut être génératrice d'exportation et source de revenus au niveau local (*République du Congo*). La culture et ses différentes formes d'expression doivent avoir pour référence l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour une « feuille de route » visant à renforcer l'image du pays, promouvoir le tourisme et créer de nouvelles opportunités d'emplois et de revenus. Dans un monde globalisé, la culture s'avère une donnée cruciale pour le développement, un vecteur de valeurs sociales, bénéfique pour le sens de l'identité ; elle peut être un lien pour la paix et la démocratie, et un instrument contre la pauvreté (*Namibie*).

Session 3 : Mettre la culture et les industries créatives au cœur de l'attractivité et du développement d'une ville ou d'un territoire : les leçons tirées de l'expérience des villes culturelles et des Capitales européennes de la culture

9. De par son importance au sein des sociétés, la culture fait figure de « Pacte pour le futur de l'Humanité », à travers le narratif qu'elle génère. Elle reste pourtant peu présente dans les agendas internationaux et absente de l'Agenda 2030, où elle ne figure dans aucun des 17 Objectifs de développement durable (ODD). Une carence que la Commission culture de CGLU essaie de combler par la mise en place d'instruments pour un plaidoyer de la culture dans l'Agenda 2030 des Nations Unies. Au plan pratique, la Commission propose une base de données de bonnes pratiques sur la « culture dans les villes durables », classées, répertoriées et en lien avec les ODD.
10. Ce que l'on appelle « l'Effet Bilbao » est né d'un processus de reconversion industrielle et de revitalisation consécutif à la crise traversée par la ville. Cela s'est traduit par la mise en œuvre d'un projet de réaménagement urbain dont l'une des principales réalisations est le musée Guggenheim (1987) de Frank Gehry, couramment appelé Musée de Bilbao. Cette démarche pilote, adossée à une volonté politique et au leadership de la municipalité, a permis de redonner confiance et de « croire en la ville » par l'émergence d'une nouvelle vision de la cité, essentiellement articulée autour des services et de la culture, dont le musée constitue le principal emblème à l'international. « Faire la Culture 365 jours par an » est devenu un slogan qui procède d'une démarche volontaire et participative, la population étant associée à un projet citoyen et fédérateur. Le phénomène de « City Marketing » s'est traduit par l'apport de 24 millions de visiteurs entre 1997 et 2002.

Trois clefs sont à retenir d'une expérience considérée comme un cas d'école en matière de promotion de la culture : (i) le droit à la Culture ; (ii) la mutualisation et la vision à long terme ; (iii) la mobilisation de ressources et un budget dédié à la culture.

11. La Charte de Rome (2020), initiative développée par Roma Capitale et la Commission culture de CGLU stipule, dans son préambule : « Nous, les gens, sommes la ville ». Une manière d'affirmer que « le droit à participer pleinement et librement à la vie culturelle est vital pour nos villes et nos communautés ». Une démarche qu'Izmir, troisième ville

de Turquie et longtemps considérée « Ville lumière », ambitionne de développer, face à la prééminence d'Istanbul (30% de la production et de la consommation culturelle nationale). En 2009, Izmir organisait les Etats généraux de la Culture pour « repenser Izmir », selon un principe de cohérence entre un projet culturel pour la cité et un positionnement au milieu de la Méditerranée. Travailler en collectif par la participation des communautés et de la société civile constitue l'une des bases du dialogue entre les partenaires. Ce projet, en « harmonie avec la jeunesse », prône la promotion de la culture et l'équité, principes traduits dans la Déclaration d'Izmir adoptée conjointement par la Ville d'Izmir et Culture 21 – Commission de CGLU.

12. Les villes de Bologne, Matera (Italie) et Siliu (Roumanie) expriment la volonté commune de développer les intelligences collectives au service de stratégies urbaines accordant une place de premier rang à la culture. Le contexte fédérateur de l'Union européenne, appuyé par le programme des Capitales européennes de la Culture – intégré par les villes de Matera et Siliu – présente un atout certain pour travailler sur la diversité et la richesse des cultures, avec le principe collectif de « Co-crée et co-produire », la mise en valeur des potentiels de créativité et la création de structures dédiées telles que les musées de la Musique et des Arts modernes (Bologne).

Session 4 : Concevoir une politique locale de la culture, du patrimoine et des industries créatives en utilisant les 7 Clefs proposées par la Commission culture de CGLU

13. L'Atelier des 7 clefs, une déclinaison de l'Agenda 21 pour la culture, est un exercice participatif réunissant les acteurs locaux autour d'un projet collectif mettant en exergue la dimension culturelle comme facteur de développement durable à l'échelle de la ville. Face à l'absence du thème de la culture dans les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, il s'agit de donner à l'objectif culturel le rôle qui lui revient par sa mise en valeur dans le contexte du développement local, tout en œuvrant à la cohésion sociale, au dialogue, à l'égalité entre hommes et femmes et à la paix.

Partant du constat que la culture contribue à l'éducation et à sa promotion, il importe de l'intégrer dans l'atteinte des ODD, en lui donnant un caractère transversal et en confirmant sa place de quatrième pilier du développement durable, aux côtés des dimensions économique, sociale et environnementale.

Trois phases peuvent guider le processus de l'Atelier des 7 clefs : (i) les enjeux locaux, les besoins et leur lien aux ODD ; (ii) l'identification des facteurs culturels à l'échelle du territoire ; (iii) le rôle de la culture en réponse aux problématiques.

14. Partage des expériences des ateliers participatifs de la culture :

- Liliongwe (*Malawi*) : Capital humain et mise en valeur des spécificités culturelles à l'échelle locale ;
- Bulawayo (*Zimbabwe*) : Capitale de la culture du Zimbabwe par l'adoption des 7 Clefs de la culture rapportées à la jeunesse, l'éducation, le patrimoine matériel et immatériel. Une attention est accordée à la promotion de la dimension du genre dans l'écosystème des arts, par l'amélioration de la

position des artistes femmes dans la ville et le renforcement des projets écologiques et culturels ;

- Yoff (*Sénégal*) : promotion du tourisme religieux et projet de festival en partenariat avec la ville de Dakar ; une maison de la culture en guise de musée est programmée.
- Yopougon (*Côte d'Ivoire*) : financement, par l'Unesco, de la mise en place d'un Agenda de développement culturel local.

15. Ce premier Forum des Maires sur la Culture a permis de partager les expériences africaines et européennes autour des enjeux et défis de la culture, dans un contexte où les nouvelles technologies et les instruments liés aux industries culturelles et créatives offrent des opportunités pour démocratiser l'accès à la culture. Un retard substantiel est cependant à combler, si l'on considère que l'Afrique ne représente que 49 milliards de dollars sur un chiffre d'affaires annuel de la culture au niveau mondial de 1.600 milliards de dollars – à peine 3%. Ce qui explique le plaidoyer du champ de la coopération culturelle par CGLU Afrique, en vue de réduire les inégalités qui touchent la plupart des 16.000 collectivités territoriales d'Afrique en matière de promotion de la culture, et faire de la culture un espace de divertissement, de construction de l'estime de soi et de secteur économique productif.

Session 5 : Manifeste pour le Renouveau de la Culture Africaine et Afro-descendante

16. Le Manifeste pour le Renouveau de la Culture Africaine et Afro-descendante apporte une plus-value aux travaux du Forum des Maires sur la Culture, par son caractère fédérateur et une vision culturelle commune, dans le cadre du programme des Capitales Africaines de la Culture. Il s'agit d'un document d'engagement moral, une force de proposition collective pour une meilleure visibilité de la culture à l'échelle de l'Afrique. Il vise notamment l'implication des collectivités locales et territoriales autour d'un cadre d'actions mieux concerté avec les Etats et les villes partenaires, en coordination avec CGLU Afrique et l'ensemble des institutions gouvernementales et non-gouvernementales œuvrant pour la culture et sa promotion.

17. Le Manifeste pour le Renouveau de la Culture Africaine et Afro-descendante offre aux collectivités locales et territoriales une feuille de route pour l'avenir en matière de promotion de la culture, composante indissociable de l'identité africaine. En confirmant la culture comme secteur créateur de richesses et quatrième pilier du développement durable, le Manifeste crée les conditions pour une sensibilisation et une mobilisation autour des nombreuses potentialités véhiculées par la culture à travers les nouvelles technologies et les industries culturelles et créatives. Autant de filières ouvertes à l'Afrique, attractives pour les villes et porteuses d'opportunités d'emplois, notamment pour la jeunesse.

18. Les maires interviennent aujourd'hui comme acteurs de proximité, jouant un rôle déterminant dans la réalisation de projets culturels et artisans de la Soft diplomatie à travers le volet culturel. D'où le nécessaire décloisonnement dans le renouveau de la culture africaine, notamment à travers une langue fédératrice d'un avenir meilleur, le *Swahili* étant une « langue africaine qui servirait une cause unitaire ». Une démarche fédératrice qui s'est traduite par l'engagement de Rabat comme première Capitale

africaine de la Culture, une opportunité de rapprochement entre les pays et un « marqueur de développement ».

19. Face aux enjeux du Manifeste, la jeunesse et les femmes sont les groupes appelés à « porter le flambeau » de la culture, par leur position au centre de la dynamique culturelle en Afrique, pour « former une communauté d'action et de vision ». Un processus devant s'accompagner de cadres juridiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel autour des forces vives – famille, école, partis politiques, société civile – appelées à porter l'étendard de la culture.
20. Le Secrétaire général de CGLU Afrique déclare adopté, par acclamation, le Manifeste pour le Renouveau de la Culture Africaine et Afro-descendante.

Session 6 : Vers un Label des villes africaines favorable à la protection des droits d'auteur

21. L'expérience du Hackathon de Dakar pour des solutions digitales au service du tourisme et de l'accès aux services culturels ouvre la voie à de nouvelles perspectives d'emplois dans le numérique, au même titre que les publications dédiées à l'Afrique procèdent de la valorisation du patrimoine africain et rapprochent la diaspora du continent africain, à l'instar de la Jamaïque à travers sa musique. Un rapprochement pouvant être élargi au sport et à ses potentialités comme levier de développement économique. Avec 5% des richesses mondiales, le sport n'y représente que 0,5% pour l'Afrique, alors que le continent recèle de potentialités à promouvoir.
22. Le respect des droits d'auteur est de première importance dans le domaine de la culture, en termes de responsabilité, d'éthique et d'engagement en faveur de l'innovation. L'organisation d'un Think Tank sur les droits d'auteur à l'initiative du MOCA, lors de sa 8^{ème} édition à Rabat (18-20 mai 2023), témoigne de la volonté de réunir les artistes et les entrepreneurs du domaine culturel autour de l'inscription du « Copyright Friendly », un label destiné à garantir la sécurité des droits d'auteur et à rendre l'écosystème culturel plus viable en Afrique, tout en stimulant le développement de l'industrie culturelle et créative.
23. L'initiative du label « Copyright Friendly » est organisée par le MOCA avec le soutien de CGLU Afrique et la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) qui regroupe 231 sociétés et 4 millions de créateurs dans le monde. En matière de droits d'auteur, l'Afrique ne collecte que 75 millions d'euros sur les 9 milliards d'euros collectés au niveau mondial en 2022.
24. CGLU Afrique souligne le rôle de la culture, des industries créatives et du sport comme potentiel pour promouvoir la compréhension mutuelle, le dialogue interculturel et la résolution pacifique des conflits. Des secteurs clefs qu'il importe de soutenir, à travers le relais des collectives locales et territoriales et des Etats, pour renfoncer la cohésion sociale et bâtir des sociétés plus équitables en Afrique.

25. Le Secrétaire général de CGLU Afrique annonce l'engagement des Ministres africains de la Culture d'organiser une conférence sur l'économie culturelle et créative, reconnaissant l'importance d'un secteur économique clef. L'établissement d'un calendrier de la conférence est attendu, en vue de capitaliser sur les échanges et débats du Forum des Maires sur la Culture, et participer d'une volonté collective à la promotion des industries culturelles et créatives en Afrique.

Manifeste pour le Renouveau de la Culture Africaine et Afro-descendante

Rabat – 24 mai 2023

Nous, Maires Africains, réunis à Rabat à l'invitation du Ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication du Royaume du Maroc et du Maire de la Ville de Rabat, dans le cadre de la célébration de Rabat Capitale Africaine de la Culture,

Prenant appui sur la décision prise par les Maires et Leaders des collectivités territoriales d'Afrique lors de la huitième édition du Sommet Africités à Marrakech, d'initier le programme des Capitales Africaines de la Culture au sein de CGLU Afrique, pour célébrer l'excellence culturelle et créative de l'Afrique, et promouvoir la culture comme le quatrième pilier du Développement Durable aux côtés des piliers économique, social et environnemental ;

Tenant compte de la résolution de la 40ème session de l'Unesco en novembre 2019, de commémorer chaque année le 24 janvier, la Journée Mondiale de la Culture Africaine et Afro-descendante ;

Inspirés par l'action continue de la Commission Culture de l'organisation mondiale des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) pour la promotion du droit à la culture et de l'inclusion de la culture parmi les objectifs de développement durable ; et inspirés également par l'expérience réussie des Capitales Européennes de la Culture ;

Tirant les leçons des réflexions menées dans le cadre de la célébration de Rabat, Capitale Africaine de la Culture, notamment le besoin d'aborder la culture non plus exclusivement comme un secteur de divertissement mais comme un secteur économique à part entière, présentant d'importantes potentialités en matière de création de richesses et d'emplois pour les jeunes et comme un contributeur essentiel au développement de l'estime de soi, de la citoyenneté, du vivre ensemble, de la paix et de la concorde au sein des communautés.

Convenons d'adopter le *Manifeste pour le Renouveau de la Culture Africaine* et Afro-descendante sur la base des engagements ci-après :

1. Considérer la culture et ses différentes formes d'expression comme une composante indissociable de l'identité africaine, qu'il convient de renforcer par la valorisation du capital mémoriel, spirituel et intellectuel de l'Afrique, la (re)connaissance de l'Afrique par ses enfants et la promotion de la contribution du continent africain aux valeurs universelles de l'Humanité.
2. Mettre la culture au cœur des politiques nationales et territoriales comme quatrième pilier du développement durable à côté des piliers économique, social et environnemental, et se mobiliser pour que la culture figure parmi les Objectifs de Développement Durable.

3. Participer aux travaux de la Commission Culture de CGLU Afrique qui met parmi les priorités de ses interventions les stratégies de développement, d'innovation et de créativité en Afrique, en s'appuyant sur la coopération et la diplomatie culturelles.
4. Considérer la diaspora africaine et les populations afro-descendantes comme partie intégrante de la culture africaine et de l'expression de sa dynamique internationale, en tirant parti de leurs connaissances, expertises et savoir-faire.
5. Accorder une attention particulière et un rôle primordial aux autorités traditionnelles en tant que gardiens et garants de la tradition et des questions mémorielles, et parties prenantes au processus de valorisation de la culture en Afrique comme source de convivialité et de concorde entre les populations et les communautés favorable au dialogue inter-culturel.
6. Se servir des politiques éducatives comme l'un des creusets de formation de l'identité africaine, notamment à travers l'introduction des langues africaines dans les programmes d'éducation et de recherche, ainsi que de la connaissance de l'histoire et des traditions africaines ; le développement d'établissements d'enseignement, des programmes de formation et de recherche ; l'échange et la diffusion des bonnes pratiques ; la mise à profit des possibilités offertes par les technologies digitales et les innovations numériques.
7. Promouvoir, encourager et soutenir les professionnels de la culture à l'échelle de chaque pays, de chaque territoire, et du continent dans son ensemble, à travers l'organisation d'événements, de résidences et de voyages d'échanges d'artistes ; l'accès au marché de la culture ; l'accès au financement ; et une rémunération équitable de leur travail.
8. Œuvrer collectivement à l'élaboration d'une réglementation et de normes communes, harmonisées à l'échelle panafricaine, en vue de créer les conditions et les cadres garantissant la protection des œuvres et productions culturelles africaines et leurs auteurs, aussi bien au niveau national qu'international.
9. Procéder au recensement, à l'inventaire, à la sauvegarde et à la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'Afrique en vue de son inscription au registre du Patrimoine mondial de l'Unesco, et plaider pour l'accélération de la restitution des œuvres culturelles de l'Afrique.
10. Soutenir le programme des « Capitales Africaines de la Culture » de CGLU Afrique en tant qu'instrument de promotion de l'excellence de la culture africaine, facteur de régénération du sentiment d'appartenance au continent africain, facteur d'attractivité des collectivités territoriales d'Afrique et créateur d'opportunités d'emplois, notamment en faveur de la jeunesse africaine.